COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MOSELLE
PLACE DE LA GLORIETTE
57130 ANCY SUR MOSELLE

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2015 à 20 h 30
A la salle des Associations de Novéant sur Moselle
Sous la présidence de Gilles SOULIER

Conseillers titulaires présents :
Gilles SOULIER – Béatrice PETERLINI – Roland DUMONT – Alain GERARD – Arthur MINELLO – Patrick SCHUTZ – Nicole KREUTZ - Daniel AMBROSIN – Jean-Michel FRANCK – Marcel SPENDOLINI – Michel COULETTE – Léon BASSO – Frédéric LEVEE – Patrick BOLAY – Karine SCHORP – Patrick MATHION – Anne BOVI – Jean-Marc PICAT – Philippe HARDY – jacques MACCHI – Patrick MESSEIN – Philippe RENAULD – Colette KLAG – Dominique LORRETTE – Marie OMHOVERE – Marielle PAYEN – Vincent BONIFACE

Conseillers absents excusés ayant donnés procuration :
- Nelly OWALLER a donné procuration à Roland DUMONT
- Stéphanie JACQUEMOT a donné procuration à Colette KLAG

Conseillers absents excusés :
Alexandre MARCHAND – Denis GRATIEN - Sylvain GRUMBACH

Conseillers élus :	**35**
Conseillers en exercice :	**35**
Conseillers présents :	**27**
Conseillers absents ayant donné procuration :	**02**
Votants :	**29**
Quorum :	**18**

Convocation : 17 juin 2015

Patrick BOLAY Vice-président de la CCVM, assisté d'Annie CLAUDON, Secrétaire Générale, est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

2015 – 445 Motion A31 bis - présenté par Gilles SOULIER
Le Conseil Communautaire du Val de Moselle constate que le projet dit « A 31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A 31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le Conseil Communautaire souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A 31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens plusieurs constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;

- Le projet ne prend pas en compte les problèmes de circulation de la zone ACTISUD qui s'aggraveront après aménagement de l'ancienne base aérienne 128. Il est impératif de prévoir un nouvel échangeur au sud de la zone, permettant une remontée sur l'A 31 en direction de Metz ;

Acte à classer

2015-445

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-29T14-08-40.00 (MI98168293)

Identifiant unique de l'acte :
057-245701370-20150623-2015-445-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MOTION A31 BIS

Date de décision : 23/06/2015

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

Acte : 445-a31bis.PDF

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/06/15** à **14:08**	Par **CLAUDON Annie**
Transmis	Date **29/06/15** à **14:08**	Par **CLAUDON Annie**
Accusé de réception	Date **29/06/15** à **14:18**	

- Il convient de prendre en compte, dès à présent, la qualité de vie des riverains en créant des protections phoniques où cela est indispensable.

- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A 31 ;

- Sur l'A 4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin, dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A 4 à l'A 31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A 4 entraînerait des difficultés inextricables ;

- Enfin, il est tout à fait inconcevable de rendre cette autoroute payante pour les véhicules légers. Par contre nous sommes favorables à la mise en place d'une écotaxe poids-lourds.

- Prévoir l'inscription de travaux de sécurisation et d'élargissement d'une manière ou d'une autre pour le franchissement de la Moselle entre Novéant et Corny.

Vote de l'assemblée

Voix POUR	:	**29**
Voix CONTRE	:	**00**
ABSTENTIONS	:	**00**

Publié et notifié le 29 juin 2015
Pour extrait conforme à l'original
Fait et délibéré à Ancy sur Moselle, les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles SOULIER

Communauté de Communes Val de Moselle

Acte à classer

2015-445

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-29T14-08-40.00 (MI98168293)

Identifiant unique de l'acte :
057-245701370-20150623-2015-445-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MOTION A31 BIS

Date de décision : 23/06/2015

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

Acte : 445-a31bis.PDF

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/06/15** à **14:08**	Par **CLAUDON Annie**
Transmis	Date **29/06/15** à **14:08**	Par **CLAUDON Annie**
Accusé de réception	Date **29/06/15** à **14:18**	